

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2015

FIN DE VIE - (N° 2435)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par
Mme Massonneau, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après le mot : "et", supprimer les mots :", s'il y a lieu,".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au vu de ses auditions, la Rapporteure souhaite que la consultation de l'équipe soignante soit impérative.